



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ



La Directrice

Dossier suivi par : Sandrine MURCIA  
Tél. : 05 59 02 86 62  
Mail : [s.murcia@inao.gouv.fr](mailto:s.murcia@inao.gouv.fr)

V/Réf : AEU\_11\_2018\_16\_P  
Dossier suivi par Stéphanie ROBIN

N/Réf : GF/SM/LG/94/18  
Objet : ICPE - Projet de parc éolien soumis à autorisation  
environnementale unique  
Communes de Cruscades et Canet d'Aude

La Directrice de l'INAO

à

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
UID 11-66  
295 chemin de Maquens  
ZI La Bouriette  
11000 CARCASSONNE

Montreuil, le 17 avril 2018

Par courrier électronique en date du 5 avril 2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le dossier de demande d'autorisation environnementale unique relatif au projet de parc éolien « Saméole » sur les communes de Cruscades et Canet d'Aude.

Les communes sont situées dans l'aire géographique des AOP « Corbières », « Languedoc » et « Lucques du Languedoc ». Elles appartiennent également aux aires de production des IGP « Pays d'Oc » « Aude » « Jambon de Bayonne » « Pays Cathare » et des AOR IG « Fine du Languedoc » et « Marc du Languedoc ».

L'étude du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La Société « Ferme éolienne de Cruscades et Canet d'Aude », Société détenue par SAMEOLE Sud-Ouest, filiale de SAMFI-Invest envisage l'installation de six éoliennes, (cinq sur Cruscades et une sur Canet) et un poste de livraison.

Le projet situé à 11 km de Narbonne et 4 km de Lézignan Corbières se positionnerait à 20 mètres d'altitude au cœur du milieu ouvert de la Plaine de l'Aude, dans un contexte viticole et sur un secteur délimité en AOP « Corbières ».

L'installation des machines entraînerait la disparition de 0,8910 ha de vignoble en AOP. Le parc éolien serait encadré au Nord par les contreforts de la Montagne Noire, au Sud par le relief des Corbières et à l'Est par le littoral Méditerranéen. Il serait également proche de nombreux axes routiers, A 61 et RD 6113 et du Canal du Midi.

Il viendrait s'insérer dans un secteur particulièrement sollicité, accueillant déjà 76 éoliennes réparties en 12 parcs dans un rayon de moins de 20 km et 3 en projets.

Plus précisément, quatre centrales sont installées à moins de 3 km, et trois entre 5 et 12 km. Le contexte de paysage ouvert procure des effets visuels cumulés et simultanés et engendre des phénomènes de saturation.

Ce nouveau projet ne pourrait qu'accentuer les nuisances déjà constatées sur les hameaux situés à 3,4 km du site et impacterait davantage les communes de Luc sur Orbieu, Cruscades, Ornaisons, Lézignan, délimitées en AOP « Corbières » et celles de Roubia, Ventenac, Paraza classées en AOP « Minervois ». L'aire AOP de « Corbières-Boutenac » située à 8 km serait également impactée, tout comme les Domaines d'Olivery, Saint Jammes, Villenouvette et la Domèque très proches.

**INAO**

12, RUE HENRI ROL-TANGUY  
TSA 30003  
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE  
TEL : 01 73 30 38 00 / TELECOPIE : 01 73 30 38 04  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

Un grand nombre de vigneronns élaborent des vins d'appellation d'Origine à fortes valeurs ajoutées sur ces secteurs. Leur image et leur notoriété sont étroitement liées à l'authenticité des terroirs, la beauté des sites et la qualité d'accueil de leur structure. Une prolifération de ces installations sur un périmètre réduit est susceptible de porter atteinte à leur prestige et mettre en péril les actions de communication et de commercialisations entreprises depuis de nombreuses années.

Par conséquent, l'INAO émet un avis défavorable à l'encontre de ce projet.



Marie GUITTARD

Copie : DDTM 11

**INAO**

12, RUE HENRI ROL-TANGUY

TSA 30003

93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE

TEL : 01 73 30 38 00 / TELECOPIE : 01 73 30 38 04

[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)